

La rentrée des classes est fixée au : **01 Septembre 2025 selon les classes suivantes :**

8h55 à 11h55 et de 13h à 14h50 :

3eme prépa Métiers

1ere CAP EPC

2nde BAC M.R.C. (Métiers Relations aux Clients)

2nde BAC A.S.S.P. (Accompagnement Soins et Services aux Personnes)

2nde BAC A.E.P.A (Animation Enfance et Personnes Agées)

13h à 16h55 :

Term BAC M.C.V. option A et B

Term BAC Métiers de l'Accueil.

Term BAC A.E.P.A.

Term BAC A.S.S.P.

Tle CAP EPC

13h55 à 16h55 :

1ere BAC M.C.V. option A et B

1ere BAC Métiers de l'Accueil

1ere BAC A.E.P.A.

1ere BAC A.S.S.P.

Le lycée est ouvert tous les jours à partir de 7H45.

La 1^{ère} journée, les professeurs principaux accueilleront les élèves dans leurs classes respectives.

Les élèves ont seulement besoin de stylos, cahier de brouillon et cahier de textes.

L'emploi du temps de chaque section est donné aux élèves le jour de la rentrée et s'appliquera dès le lendemain.

Les horaires:

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00 à 11h55 et 13h00 à 16h55

Mercredi : 8h00 à 11h55

Réunion de rentrée pour les classes de :

- **Classes de :** 3eme Prépa des Métiers, 1ere CAP EPC et les 2ndes BAC Pro : **Mardi 02 septembre à 17h30**
1^{er} temps : Informations du Chef d'établissement, de la Vie Scolaire et du DDFPT (stages)
2^{ème} temps : réunion avec les professeurs principaux
- **Classes de :** 1eres et Tles BAC BAC Pro et Term CAP EPC : **Lundi 08 septembre à 17h30**
1^{er} temps : Informations du Chef d'établissement, de la Vie Scolaire et du DDFPT (stages)
2^{ème} temps : réunion avec les professeurs principaux

Le certificat de scolarité (en double exemplaire) sera remis à votre enfant à partir du
15 septembre 2025 (aucun duplicata ne sera fourni)

1) Les régimes

Toute modification de régime sera acceptée jusqu'aux vacances de la Toussaint.

- Externe
- Demi-pensionnaire : 7.20 €/par jour : le repas est fourni à l'élève, il aura la possibilité de choisir ce qu'il va manger par une précommande, une semaine à l'avance. Un contrôle des présences est bien entendu effectué.
- Foyer
La famille s'acquitte de 160€/an de redevance pour le foyer où l'élève pourra déjeuner.
 - Autorisé à sortir (foyer externé) : Présence non vérifiée.
 - Non autorisé à sortir (foyer surveillé) Appel fait.

La redevance du foyer est une redevance annuelle qui en aucun cas ne peut se décompter mensuellement.

2) Règlement Intérieur :

Prendre connaissance du règlement intérieur. Celui-ci, est consultable sur le site du lycée.

3) E.P.S. : Seul un certificat médical peut dispenser l'élève de la pratique de l'activité sportive.

4) Pronote : Le lycée dispose d'un espace numérique de travail, les parents et les élèves sont priés de le consulter **très régulièrement**. Des codes d'accès personnels vous seront envoyés par mail.

5) Divers :

La liste des fournitures et les dates de stage sont consultables également sur le site du lycée : www.couasnon.com.

**Bienvenue à tous.
La Chef d'établissement
A. ROYER**